



**MAIRIE  
DE  
LONS-LE-SAUNIER  
CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT  
DU JURA**



Arrêté P. 2026-011

**Objet :**

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
à Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ**

***Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier***

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,

- VU la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de M. **Jean-Marc VAUCHEZ**, 6ème Adjoint,

- CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à M. Jean-Marc VAUCHEZ,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ, 6ème Adjoint en charge des Affaires Scolaires et des Formations, de la jeunesse et de la citoyenneté.**

**Article 2 :** Monsieur **Jean-Marc VAUCHEZ** aura notamment en charge les dossiers relatifs à l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré et les questions relatives à la mise en place des rythmes scolaires, au schéma scolaire, aux diplômes universitaires, ainsi que le Conseil Municipal des Enfants.

L'Adjoint assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence. **Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à son domaine de compétence.**

Monsieur le Maire conserve l'autorité sur le personnel des services et l'engagement des dépenses.

**Article 3 :** La présente délégation est donnée pour la durée du mandat municipal.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée au chef du service de gestion comptable.

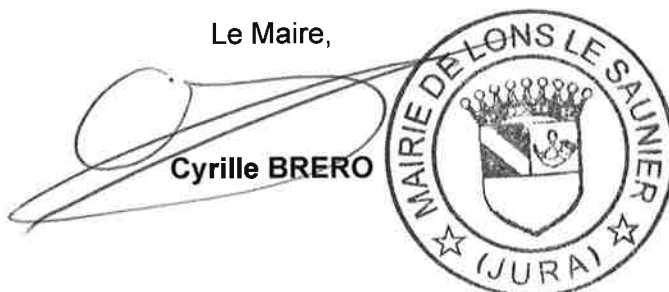
Lons-le-Saunier, le 16 avril 2026

Signature :

Paraphe :

Le Maire,

**Cyrille BRERO**



*Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification ou de sa publication*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213903008-20260416-2026-011-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026